



2

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 28 CHADUAL 1444 (19 MAI 2023)**

*_*_*

I- Le Conseil a approuvé les projets de textes juridiques et les accords internationaux suivants :

✚ Projets de décrets relatifs au domaine militaire :

- 1. Projet de décret n° 2.23.05** relatif à l'organisation de l'Ecole Royale Interarmées d'Administration.
- 2. Projet de décret n° 2.23.360** modifiant le décret n° 2-14-645 du 2 safar 1435 (25 novembre 2014) portant réorganisation de l'Ecole Royale de l'Air.
- 3. Projet de décret n° 2.23.432** modifiant et complétant le décret n° 2.09.196 du 24 joumada I 1432 (28 avril 2011) relatif à l'organisation de l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile.

✚ Conventions internationales supportées par des projets de loi :

- 1. Convention** dans le domaine des services de transport aérien entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, faite à Montréal le 28 septembre 2022.
 - **Projet de loi n° 55.22** portant approbation de cette Convention.
- 2. Accord** de coopération en matière de la marine marchande entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Djibouti, fait à Rabat le 14 novembre 2022.
 - **Projet de loi n° 64.22** portant approbation de cet Accord.
- 3. Convention** révisée sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'Enseignement supérieur dans les Etats Arabes, adoptée à Paris le 2 février 2022 et signée par le Royaume du Maroc le 2 février 2022.
 - **Projet de loi n° 62.22** portant approbation de cette Convention.
- 4. Statut** du Centre de travail de l'Organisation de la coopération islamique, adopté par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique dans sa 43^{ème} session, tenue à Tachkent (République d'Ouzbekistan) les 18 et 19 octobre 2016.
 - **Projet de loi n° 14.23** portant approbation de ce statut.

5. **Convention** générale sur les privilèges et immunités de l'organisation de l'Unité africaine, adoptée à Accra (Ghana) le 25 octobre 1965.
 - **Projet de loi n° 63.22** portant approbation de cette Convention.
 6. **Statuts** du Centre Africain de développement minier, adoptés à Addis-Abeba (Ethiopie) le 31 janvier 2016.
 - **Projet de loi n° 56.22** portant approbation de ces Statuts.
 7. **Convention n° 118** concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, adoptée par la Conférence générale de l'organisation Internationale du Travail à sa quarante-sixième session, tenue à Genève le 28 juin 1962.
 - **Projet de loi n° 51.22** portant approbation de cette Convention.
 8. **Accord** entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Centre international pour le développement des politiques migratoires relatif à l'établissement d'une représentation du Centre international pour le développement des politiques migratoires au Royaume du Maroc, fait à Rabat le 10 novembre 2022.
 - **Projet de loi n° 59.22** portant approbation de cet Accord.
- II- Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, sur proposition du Chef du gouvernement, et à l'initiative des Ministres concernés, ont été nommés :**
- Le Président du Directoire de la Société d'Exploitation des Ports ;
 - Le Président du Directoire du Holding d'Aménagement Al Omrane ;
 - Le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc ;
 - Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique ;
 - Le Directeur de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
 - Le Directeur Général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique
 - Directeur Général de l'Agence Maghreb Arabe Presse.